



Mode de financement des Nations Unies et contributions de la Suisse

Les activités de l'ONU sont financées par les contributions obligatoires et les contributions volontaires des États membres. En **2019**, la Suisse a contribué à hauteur de 104,4 millions de francs au système des Nations Unies, au titre des contributions obligatoires que doivent verser chaque année les membres de l'ONU: 72,9 millions de francs sont allés aux opérations de maintien de la paix, 30,5 millions de francs au budget ordinaire de l'Organisation et 950'000 de francs aux tribunaux de l'ONU.

L'Assemblée générale de l'ONU négocie et approuve différents budgets:

Budget ordinaire

Frais liés au fonctionnement, au personnel et aux programmes des organes principaux de l'ONU (Assemblée générale, Conseil de sécurité, Conseil économique et social [ECOSOC], Secrétariat général, Cour internationale de justice); le budget s'élève, pour l'année 2020 à 3,07 milliards de dollars.

Budgets des opérations de maintien de la paix

Frais liés au fonctionnement, au personnel et aux programmes des 13 **opérations de maintien de la paix** en cours, pour lesquelles interviennent plus de 95'000 personnes. Le nombre et l'ampleur des missions décidées par le Conseil de sécurité varient considérablement. Pour la période budgétaire en cours (juillet 2019 à juin 2020), le budget global se monte à 6.5 milliards de dollars.

Budget des tribunaux de l'ONU

Le budget des **tribunaux de l'ONU** couvre les frais liés au Mécanisme pour les Tribunaux pénaux internationaux (MTPI). Les deux tribunaux temporaires institués pour l'ex-Yougoslavie et le Rwanda ont été financés par ce budget jusqu'à leur fermeture, qui a eu lieu respectivement fin 2017 et fin 2015.

Ces cinq dernières années, la Suisse a versé les contributions obligatoires suivantes (en francs suisses)¹ :

	2015	2016	2017	2018	2019
Budget ordinaire	25'569'919	27'093'572	28'754'104	27'710'060	30'487'861
Opérations de maintien de la paix ²	46'679'217	82'276'108	76'746'788	77'352'813	72'975'191
Tribunaux	1'751'447	686'867	1'208'359	1'019'218	953'127
Total	74'000'583	110'056'547	106'709'251	106'082'091	104'416'179

¹ Source: Compte d'État de la Confédération

² Les fluctuations des niveaux de contributions aux opérations de maintien de la paix s'expliquent principalement par les différents cycles, au nombre de trois, qui régissent ces contributions. Primo, il faut considérer le taux de contribution fixé par l'ONU à chaque pays. Ce taux est fixé pour une période de trois ans et il est de 1,151 % pour la Suisse de 2019 à 2021. Secundo, les contributions aux opérations de maintien de la paix sont déterminées pour des périodes qui débutent le 1er juillet pour se terminer le 30 juin de l'année suivante. Et tertio, l'année budgétaire suisse correspond à l'année civile. Ces trois cycles qui se chevauchent obligent la Suisse à prévoir des budgets variables pour lesquels les demandes de recouvrement s'effectuent chaque fois en trois étapes sur une période totale de trois ans: pour 18 mois en 2013, 12 mois en 2014 et seulement six mois en 2015. Depuis 2016, les fluctuations annuelles sont nivelées en termes comptables dans les comptes publics.

Les **contributions obligatoires** des États membres sont fixées selon une clé de répartition définie par l'Assemblée générale pour trois ans (période actuelle: 2019-2021). Le premier critère est le produit national brut, d'autres facteurs comme le niveau d'endettement entrant également en ligne de compte. Les cotisations sont plafonnées à 22 % par pays, et la limite inférieure est de 0,001 % pour les pays les plus pauvres. Le financement des opérations de maintien de la paix se fonde sur le barème des quotes-parts du budget ordinaire, mais les cinq membres permanents du Conseil de sécurité doivent en supporter une part plus importante, et les pays moins développés une part réduite d'autant. La participation suisse au budget de l'ONU est actuellement de 1,151 %, ce qui la place au 18e rang des contributeurs au budget ordinaire et au 14e rang des contributeurs aux missions de maintien de la paix.

Montant que les 10 premiers contributeurs ont versé au **budget ordinaire** 2019 de l'ONU :

	Pays	Quote-part (%)	USD
1	USA	22,000	674'206'698
2	Chine	12.005	334'726'585
3	Japon	8.564	238'783'713
4	Allemagne	6.090	169'802'990
5	Royaume-Uni	4.567	127'338'301
6	France	4.427	123'434'785
7	Italie	3.307	92'206'648
8	Brésil	2.948	82'196'915
9	Canada	2.734	76'230'111
10	Russie	2.405	67'056'845
18	Suisse	1,151	32'092'485
	Ensemble des États membres	100,000	2'849'023'329

Budgets des institutions spécialisées de l'ONU

Les États membres versent également des contributions obligatoires aux budgets des **institutions spécialisées de l'ONU** (comme l'OMS, l'OIT et l'UNESCO). Ces contributions sont directement perçues par les institutions concernées, dont les mécanismes budgétaires sont clairement séparés de l'Assemblée générale de l'ONU. Les budgets sont en général négociés par les États membres tous les deux ans.

Les contributions volontaires constituent la deuxième source de financement après les contributions obligatoires. Elles représentent une part importante du montant que les États membres consacrent au système de l'ONU dans son ensemble.

Budgets des fonds et des programmes de l'ONU

Les contributions volontaires sont surtout importantes pour les **fonds et les programmes de l'ONU** (comme le HCR, le PNUD et l'UNICEF). Elles revêtent soit un caractère général (contributions régulières versées sur la base d'une promesse de paiement), soit un caractère spécifique (contributions liées à des projets spécifiques).

En 2018, la Suisse a contribué à hauteur de 779 millions de francs au système des Nations Unies (contributions obligatoires et contributions volontaires).³

³ Le site Internet du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS) fournit une vue d'ensemble de tous les paiements versés par les États membres au système des Nations Unies (contributions obligatoires et contributions volontaires): www.unsceb.org/content/FS-D00-02.